



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné Maryon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier par intérim, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

QUE, lors d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité qui sera tenue le lundi 14 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil du Centre récréatif Jean-Guy Houle, située au 251 rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2024.

Cet avis vous est donné en vertu de l'article 176.1 du code municipal de la province de Québec.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 7^e jour d'avril 2025.

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim